

Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2236

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation de stationnement public déléguée à la société Epolis parcs**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires disposant que ces rapports sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi démocratie et proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports.

L'activité d'exploitation du parc de stationnement par la société Epolis parcs représente une délégation de service public dont la durée est de cinq ans, à compter du 1er janvier 2001, conformément au contrat en date du 13 novembre 2000.

Le rapport du délégataire présenté au conseil de Communauté contient les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public, ainsi qu'un bilan d'activité au titre de l'exercice 2003.

Il a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux en date du 4 novembre 2004 et il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2003 :

Libellé		2001	2002	2003	Variation 2002 - 2003
indicateurs d'activités	capacité totale (places)	1 200	1 021 (*)	1 021	
	fréquentation horaire (passages)	261 378	249 858	241 554	↘
	fréquentation (abonnés)	739	747	765	↗
indicateurs financiers (k€)	chiffre d'affaires horaire	733	617	599	↘
	chiffre d'affaires abonnés	549	493	518	↗
	charges d'exploitation	826	821	823	↗
	résultat	123	144	147	↗

(*) réduction du nombre de places à la suite de la délimitation d'une bande de sécurité au bord du Rhône.

Le résultat financier de la délégation est positif.

La fréquentation dans le parc est en recul (- 3,30 %), par rapport à l'exercice 2002 due, selon le délégataire, à la crainte des crues du Rhône par les usagers, d'une part, et la tenue de différentes manifestations sur le parc (quai des Guinguettes...), d'autre part ;

Vu ledit rapport ;

Vu le contrat de délégation de service public passé avec la société Epolis ;

Vu les articles L 1411-3 et L 1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2002-0871 en date du 4 novembre 2002 créant la commission consultative des services publics locaux ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 4 novembre 2004 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2003 produit par la société Epolis parcs au titre de la délégation pour l'activité d'exploitation du parc de stationnement public sur les Berges du Rhône.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,